

Ces arrestations sont importantes, car les hommes composant cette bande sont tous des récidivistes dont la résolution et la perversité n'essent, le cas donné, reculé devant aucun crime.

La première édition du pamphlet de M. Cormenin, sur le projet de Constitution, a été épuisée en quelques jours.

L'éditeur Pagnerre vient de mettre en vente la seconde édition de cet écrit, qui traite et résout les questions les plus importantes de la Constitution, telles que le droit au travail, la peine de mort, l'interdiction du remplacement militaire, l'institution d'une chambre unique et permanente, l'élection du chef de l'Etat, et l'amnistie politique.

L'Association de bienfaisance pour le travail des femmes est ainsi composée :

Présidente honoraire : M^{me} Cavaignac. Présidente : M^{me} Marie. Trésorière : M^{me} Trouvère-Chauvel. Secrétaire : M^{me} Lechevallier. Conseillers : M^{me} Goudchaux, de Lamartine, de Luyne, de Lamoricière, Recurt, Senard, Tourret, J. Verminhae.

L'Association a pour but de donner de l'ouvrage aux ouvrières dans le besoin, ne pouvant pas donner du travail à toutes les ouvrières sans ouvrage.

L'ouvrage sera distribué à domicile par les bureaux de bienfaisance, ou par des employés de l'Association. Les femmes qui ne sauraient pas coudre recevront des leçons.

Pour subvenir à ces frais, on a recours aux moyens

d'une souscription et d'une loterie. Les plus faibles offrandes, ainsi que tous les objets d'art et de commerce seront reçus avec reconnaissance. Pour permettre à toutes les fortunes de concourir à cette bonne œuvre, les billets de la loterie seront mis à un franc.

AVIS AUX ELECTEURS.

Par suite d'une convocation faite par divers journaux, les électeurs se sont rendus ce matin, dans le local de la Bourse, pour s'entendre définitivement sur les trois candidats susceptibles de réunir le plus de suffrages; après de longues discussions, quatre noms honorables ont fixé le choix de tous les membres présents, savoir : Benjamin Delessert fils, Bugaud, Roger (du Nord) et Achille Fould.

Dès lors, il a été procédé, par vote de division, pour savoir quels seraient les trois seuls candidats sur lesquels se porteraient les suffrages des électeurs, qui sont :

MM. BENJAMIN DELLESSERT FILS, BUGAUD, Achille FOULD.

Les électeurs se sont retirés en se promettant de faire tous leurs efforts pour faire triompher cette candidature.

Aux Variétés, représentation extraordinaire; rentrées de Bouffé et de Lafo. Pour cette fois seulement, le Gamin de Paris, par Lafont et Bouffé; 1^{re} représentation reprise de: le Hochet d'une coquette, par Lafont, et la République de Platon, par M^{lle} Page. On finira par Candide. Le prix des places ne sera pas augmenté.

Le théâtre Montansier donne aux habitués du dimanche trois joyeuses pièces, la 2^e représentation d'Agénor le Dangereux et les improvisations de M. Marc-Leprovost.

C'est aujourd'hui dimanche 17 septembre, à trois heu-

res de l'après-midi, qu'a lieu le 1^{er} grand festival du Jardin d'Hiver, avec orchestre, fanfares, nos premiers instrumentistes, nos célébrités chantantes et des intermèdes comiques.

CHATEAU-ROUGE. Aujourd'hui dimanche, avant-dernière fête de la saison, grande soirée musicale et dansante. Pour la deuxième fois, les Enfants de Marengo, par Musard; à huit heures, nouvelle expérience aéroptéroptique d'un aérostat en baudruche tenu capif et emportant à une grande hauteur une illumination, à dix heures il lancera un feu d'artifice à plusieurs changements. A dix heures et demie, le Temple de Pomone, magnifique feu d'artifice par Aubin. L'orchestre de danse sera dirigé par Marx. Prix d'entrée: 2 fr.

Les billets de famille délivrés par le Diorama pendant les vacances sont accueillis avec grand empressement dans les circonstances présentes. Nous rappelons qu'on les obtient au prix de 8 francs pour quatre fauteuils, 5 francs pour quatre stalles, et 2 francs 50 centimes pour quatre amphithéâtres. Les enfants ne comptent toujours que pour demi-place.

Bourses de Paris du 16 Septembre 1848.

Table with columns: AU COMPTANT, Cinq 0/0, Quatre 0/0, Trois 0/0, Bons du Trésor, Actions de la Banque, Rente de la Ville, Obligations de la Ville, Caisse hypothécaire, Caisse A. Guin, Zinc Vieille-Montagne, Rente de Naples, Récompenses de Rothschild.

Table: FIN COURANT. Columns: Précéd. clôture, Plus haut, Plus bas, Dernière cote.

Table: CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET. Columns: AU COMPTANT, Mier., Aujourd., AU COMPTANT, Mier., Aujourd.

SPECTACLES DU 17 SEPTEMBRE.

THÉÂTRE DE LA NATION. THÉÂTRE DE LA RÉPUBLIQUE. OPÉRA-COMIQUE. VARIÉTÉS. GYMNASÉ. THÉÂTRE MONTANSIER. PORTE-SAINT-MARTIN. GAITÉ. AMBIGU-COMIQUE. COMTE. FOLIES.

Ventes immobilières. CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES. Paris. TROIS TERRAINS Administration générale des hôpitaux, hospices civils et secours à domicile de Paris.

Le 17 octobre 1848, en la chambre des notaires de Paris, vente: 1^o D'un Terrain avec bâtiment, à Montrouge, chassée du Maine et rue de la Gailté; 2^o D'un Terrain et bâtiment léger, à Ivry, boulevard extérieur; 3^o D'un Terrain à La Chapelle-Saint-Denis, rue Doudeauville.

Chapelle-Saint-Denis, à M^{rs} Dupont, Hillemand et Fournier. Le secrétaire-général de l'Administration, Signé: L. DUBOST. (8354)

BOYVEAU-LAFECTEUR pour guérir en secret les dartres, syphilis, etc. Rue Richer, 12. (1033) DROITS DES NEUTRES. Des droits et des devoirs des nations neutres

en temps de guerre maritime, par L.-B. Haury. FEUILLE, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, 3 vol. in-8, 22 fr. 50 c. — Comon, libraire, 13, quai Malaquais. A LOUER un appartement orné de glaces, boulevard St-Martin, 13. — Prix: 1,400 fr.

SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE. VINAIGRE de toilette. Ce vinaigre balsamique, tonique et rafraichissant remplace avec une grande supériorité l'eau de Cologne et toutes les autres compositions qui comme cette eau siccative et brûlante ont pour base l'esprit de vin ou l'eau-de-vie; il est plus riche en principes aromatiques et balsamiques; son odeur est plus fine et plus suave.

Convocation d'actionnaires. MM. les actionnaires de la Société pour l'éclairage au gaz de la ville de Compiegne sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le lundi 2 octobre prochain, à neuf heures du matin, rue Gaillon, 5, dans le cabinet de M. Louis Bernys.

LA POMMADE MÉLAINOCOME de M^{rs} veuve CAVAILLON, pour teindre les cheveux en toutes nuances et les faire croître, vient d'être portée au plus haut degré de perfection. Palais-National, galerie de Valois, 133, au 2^e. — Prix de 5, 10 et 20 fr. (Affr.) (1146)

Maladies contagieuses. TRAITEMENT DU DOCTEUR C^H ALBERT. Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales.

Les Annonces, RÉCLAMES et AVIS DIVERS à insérer dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, sont reçus au Bureau du Journal et à la COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ANNONCES, place de la Bourse, 8 (Société BIGOT et C^o).

TARIF DES ANNONCES. ANNONCES LÉGALES. - PURGES LÉGALES. - SÉPARATIONS, ETC. (Tarif fixé par la Cour d'appel de Paris.) Annonces partielles relatives aux Ventes dont les Annonces judiciaires auront été faites dans la Gazette: 1 fr. la grande ligne pour une fois.

Ventes mobilières. VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Étude de M^{rs} JACQUIN, huissier, rue des Bons-Enfants, 29. Au Hôtel des commissaires-priseurs, place de la Bourse, 2. Le 19 septembre 1848, à midi. Consistent en bureau, comptoir, fauteuils, canapé, pendule, etc. au comptant. (8353)

TRIBUNAL DE COMMERCE. LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 22 août 1848.) Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, du 14 septembre 1848, lequel, en exécution de l'article 22 du décret du 22 août 1848, et de la déclaration faite au greffe, déclare en état de cessation de paiements le sieur VALOIS (Urban-Polycarpe), tailleur, rue Neuve-St-Roch, 29; fixe provisoirement la date du 15 mars 1848 ladite cessation; ordonne que si fait n'a été, les scellés seront apposés partout où besoin sera, conformément aux articles 455 et 458 du Code de commerce; nomme M. Cheuvreux, membre du Tribunal, commissaire à la liquidation judiciaire, et pour syndic provisoire, le sieur Portal, rue de la Victoire, 36 (N^o 19 du gr.).

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 22 août 1848.) Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, du 15 septembre 1848, lequel, en exécution de l'article 22 du décret du 22 août 1848, et de la déclaration faite au greffe, déclare en état de cessation de paiements le sieur JACTA (Eugène), joaillier-bijoutier, bouf. des Halles, 21; fixe provisoirement la date du 31 juillet 1848 ladite cessation; ordonne que si fait n'a été, les scellés seront apposés partout où besoin sera, conformément aux articles 455 et 458 du Code de commerce; nomme M. Cheuvreux, membre du Tribunal, commissaire à la liquidation judiciaire, et pour syndic provisoire, le sieur Portal, rue de la Victoire, 36 (N^o 19 du gr.).

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 22 août 1848.) Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, du 15 septembre 1848, lequel, en exécution de l'article 22 du décret du 22 août 1848, et de la déclaration faite au greffe, déclare en état de cessation de paiements le sieur BOUVIE (Jean), loueur de voitures, rue St-Honoré, 353; fixe provisoirement la date du 21 mars 1848 ladite cessation; ordonne que si fait n'a été, les scellés seront apposés partout où besoin sera, conformément aux articles 455 et 458 du Code de commerce; nomme M. Cheuvreux, membre du Tribunal, commissaire à la liquidation judiciaire, et pour syndic provisoire, le sieur Portal, rue de la Victoire, 36 (N^o 19 du gr.).

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. (Décret du 22 août 1848.) Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, du 15 septembre 1848, lequel, en exécution de l'article 22 du décret du 22 août 1848, et de la déclaration faite au greffe, déclare en état de cessation de paiements le sieur RAGUIN (Alexandre), carrossier, rue Bergère, 17; fixe provisoirement la date du 23 mars 1848 ladite cessation; ordonne que si fait n'a été, les scellés seront apposés partout où besoin sera, conformément aux articles 455 et 458 du Code de commerce; nomme M. Cheuvreux, membre du Tribunal, commissaire à la liquidation judiciaire, et pour syndic provisoire, le sieur Portal, rue de la Victoire, 36 (N^o 19 du gr.).